

TONINÉO



Tout comme avant ? Dommage !

Nous sommes certainement nombreux à avoir pensé que les périodes de confinement et de déplacements restreints allaient renforcer, voire parfois carrément refonder, le réseau des relations de voisinage.

Solidarité, entraide et proximité étaient les maîtres-mots qui, pensait-on, ou nous disait-on, constituaient l'Alpha et l'Omega d'une trame relationnelle de qualité, dont les vicissitudes de la trépidante vie quotidienne nous avaient éloignés, et que nous redécouvriions pour le plus grand bonheur de tous.

Combien alors, enrichie de ce capital d'empathie acquis au gré de ces épisodes de frustration, serait agréable notre vie en société lorsque nous pourrions à nouveau nous retrouver, nous réunir, nous côtoyer.

Et puis... Non, pas vraiment.

Dès que les spectateurs ont à nouveau été admis sur les gradins des stades, c'est par de l'agressivité et de la violence envers l'autre que s'exprima la joie des retrouvailles.

« Comme avant » règlements de comptes, tensions, conflits, remplissent avec la même fréquence, et peut être même avec une intensité accrue, les colonnes de nos journaux et des réseaux sociaux .

En fait, il semble bien qu'au plan sociétal le Covid n'a pas eu les effets que nous pouvions espérer. Il n'a pas modifié le climat relationnel, et les vieilles lunes des querelles de voisinage n'ont rien perdu de leur vigueur, elles s'étaient simplement mises en sommeil.

Transposer cette analyse et ce constat de portée généraliste au niveau de notre commune est une démarche à tout le moins téméraire. Oui, si l'on se limite à n'appréhender que la nature et les impacts des situations conflictuelles les plus notoires.

Toutefois, en la matière, ce n'est pas tant la loi du grand nombre qui ici nous intéresse. C'est la pérennité et la recrudescence de fortes incompatibilités d'humeurs entre voisins qui nous préoccupe depuis quelque temps.

En effet, beaucoup plus souvent qu'à l'ordinaire, appels téléphoniques, lettres, réclamations, appels à la police municipale, demandes d'entretiens, font état des dissensions de tous ordres entre personnes qui vivaient jusqu'alors, semble-t-il, en bonne intelligence.

Le rôle et le pouvoir de la municipalité sont, en ce domaine fort limités, puisqu'il s'agit d'affaires d'ordre privé.

Néanmoins nous sommes tout à fait disposés à tenir le rôle de conciliateur, pour éviter que la situation ne s'envenime ou ne dérape.

Le calme, la sérénité, le bien être et le bien vivre, doivent être les dénominateurs communs des règles de bon voisinage à Saint Antonin. Ca n'est pas toujours facile, mais le jeu en vaut vraiment la chandelle.

“ *Je ne suis pas certain que le Covid ait des effets aussi durables et structurants sur le voisinage, comme sur d'autres aspects de la vie sociale, il n'aura pas duré assez longtemps pour s'inscrire dans nos cultures.* ”

Jean Yves AUTHIER
Auteur-Professeur de sociologie

Bien cordialement

SB

IMPLANTATION ANTENNE-RELAIS « ORANGE »

Aux fins d'informer la population et de recueillir ses avis, observations et propositions, à propos du projet de la société ORANGE d'implanter une antenne-relais sur le territoire communal, une consultation du public sera ouverte du **lundi 4 au mardi 26 octobre inclus**.

Pendant toute la durée de la consultation, toute personne pourra prendre connaissance du dossier déposé en mairie, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Les élus membres de la commission « Concertation et Participation » assureront l'accueil du public en mairie aux dates et heures suivantes :

Mercredi 6 octobre de 9h00 à 12h00

Samedi 9 octobre de 9h00 à 12h00

Lundi 11 octobre de 14h00 à 17h00

Samedi 16 octobre de 9h00 à 12h00

Mardi 26 octobre de 9h00 à 12h00

Les observations et propositions du public pourront être formulées :

➔ Sur le registre déposé à cet effet en mairie

➔ Par écrit à l'adresse suivante :

Mairie de Saint Antonin du Var – Consultation ORANGE

Route d'Entrecasteaux – 83510 SAINT ANTONIN DU VAR

La consultation publique s'achèvera le mardi 26 octobre à midi.

Dans le délai de 8 jours suivant la clôture, la commission chargée de la consultation rédigera un rapport avec conclusions motivées adressé au maire, puis présenté en conseil municipal avant le 15 novembre et ensuite mis à la disposition du public en mairie.

Var-matin

Votre journal **Var-matin**, édition Draguignan-Brignoles recherche son correspondant pour la commune de Saint-Antonin du Var.

Vous habitez cette commune, vous ou votre conjoint avez déjà une activité rémunérée, êtes retraité, étudiant ?

Votre profil : avant tout, vous vous intéressez à l'actualité locale. Vous êtes dynamique. Vous communiquez facilement. Vous êtes à l'aise avec l'écrit, la prise de photos. Vous naviguez facilement sur Internet. Vous n'êtes ni élu, ni collaborateur d'élu.

Vous disposez d'un ordinateur, d'un appareil photo (ou téléphone mobile prenant des photos de bonne qualité) et d'une connexion à l'internet. Vous êtes véhiculé. Vous avez du temps libre.

➔ **Si vous réunissez les conditions, veuillez adresser une lettre de motivation et votre curriculum vitae, par e-mail, en indiquant dans l'objet : « candidature correspondance pour [le nom de la commune] » à : servicecorres@nicematin.fr**

La tarification en déchèterie

LES PROFESSIONNELS

Professionnels, votre facturation évolue ! **Le paiement ne se fait plus en fonction de la pesée, mais en fonction de votre passage.** À chaque arrivée, dans chacune des déchèteries de l'agglomération, la tarification s'appliquera via un QR Code.

1 • Création d'un compte sur le site : decheterie.dracenie.com

2 • Passage en déchèterie et scan du QR Code

3 • L'agent de déchèterie vérifie le type de véhicule

4 • L'agent de déchèterie vérifie votre identité grâce à la saisie de votre code PIN

5 • La facturation est automatique et vous accédez au suivi de l'historique de facturation

LES PARTICULIERS

Les apports sont gratuits **SANS LIMITATION DE PASSAGE.**

La création d'un compte sur le site : decheterie.dracenie.com est obligatoire pour tous les particuliers détenteurs de véhicules utilitaires et remorques.

Ramassage des encombrants et des déchets verts

➔ Les vendredi 8 et 22 octobre entre 8 heures et midi. Les rendez-vous doivent impérativement être pris au plus tard le mercredi précédent avant midi, par téléphone en mairie

04 94 04 42 08 ou par courriel : saint.antonin.mairie@orange.fr

Diagnostic par hélicoptère des réseaux électriques de votre commune

Afin d'entretenir et de moderniser les réseaux de distribution d'électricité, ENEDIS investit chaque année pour organiser la visite préventive d'un tiers environ du réseau électrique aérien 20000 volts. Le programme 2021, concerne 2000 kilomètres de lignes, dont certains sont situés sur le territoire de votre commune.

1. Ces survols ont pour objectif de détecter et localiser les équipements présentant des défaillances ou des signes d'usure qui justifient leur remplacement : poteaux endommagés, isolateurs cassés, lignes avec des brins coupés, supports déformés.

2. Analyser la végétation de part et d'autres des supports afin d'établir des plans d'élagage.

Le résultat de l'inspection permet aux équipes ENEDIS d'établir un diagnostic précis et de programmer en conséquence les interventions qui permettront d'anticiper des opérations de maintenance. Les clients bénéficieront par conséquent d'une meilleure qualité d'acheminement de l'électricité en évitant des pannes latentes.

ENEDIS a confié ce diagnostic des lignes à Jet systems hélicoptères services-Aéroport de Valence-chabeuil, qui va intervenir entre le **27 septembre 2021** et le **22 octobre 2021**.

Jet systems hélicoptères services-Aéroport de Valence-chabeuil dispose bien entendu de toutes les autorisations nécessaires pour que cette mission se déroule dans les meilleures conditions de sécurité. Les hélicoptère utilisé sont un ÉCUREUIL, Immatriculé F-GXLA et un HUGUES, Immatriculé : F-GZGM.

Jet systems hélicoptères services-Aéroport de Valence-chabeuil se tient à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir sur cette intervention ➡ 04 75 85 61 12.

Les bruits de la campagne ne constituent plus nécessairement des troubles anormaux de voisinage

Les bruits et odeurs de la campagne comme le chant du coq, les odeurs de fumier ou le tintement des cloches ont donné lieu à de nombreux conflits de voisinage aboutissant à des condamnations. Désormais, **les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, les sons et odeurs qui caractérisent, les sites, les paysages diurnes et nocturnes, la qualité de l'air, les êtres vivants et la biodiversité font partie du patrimoine commun de la nation** (art. L. 110-1, code de l'environnement).

La loi visant à définir et protéger la patrimoine sensoriel des campagnes françaises (n° 2021-85 du 29/01/2021) prévoit un inventaire dans les territoires ruraux pour qualifier l'identité culturelle des territoires. Ces inventaires contribuent à connaître et faire connaître la richesse des patrimoines immobilier et mobilier conservés, leur relation avec la paysage et, dans leur diversité d'expressions et d'usages, les activités, pratiques et savoir-faire agricoles associés. ces données peuvent concourir à l'élaboration des documents d'urbanisme (art. 2, loi).

Enfin, il est envisagé d'introduire dans le code civil, si cela est nécessaire, un principe de responsabilité de celui qui cause à autrui un trouble anormal de voisinage (art. 3, loi). une action en justice est donc possible mais la nuisance ne serait sanctionnée que si le trouble est considéré comme anormal par le juge.

Emploi du feu dans le Var

Le département du Var est particulièrement exposé au risque d'incendie de forêt. L'arrêté préfectoral du 16 mai 2013 interdit le brûlage des déchets verts sur l'ensemble du département et régit strictement l'emploi du feu.

Néanmoins, nous rentrons dans une **PÉRIODE VERTE** qui court jusqu'au 31 décembre 2021 et il est possible, si la vitesse du vent est inférieure à 40 km/h, d'incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de travaux agricoles, travaux forestier, débroussaillments obligatoires, végétaux infestés par organismes nuisibles mais sous réserve de respecter les consignes suivantes : brûlages autorisés uniquement entre 8h et 16h30 (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant. Il est autorisé aussi d'allumer des feux de cuisson ou d'artifice.

➡ Pour plus d'information, un tableau de synthèse très précis est à télécharger http://www.var.gouv.fr/IMG/pdf/Tableau_de_synthese_emploi_du_feu_2013_cle533193.pdf

Solidarité au profit des blessés de l'armée de Terre

GALA PARRAINÉ PAR VINCENT MOSCATO

EFFHOS

Tarik BEN AHMED - Fabien FOUQUET - Fabrice BERICHON - Anthony LEROY - Dimitri BOUCHET

10 COMBATS PROS K1 RULES MUAY-THAI PANCRACE

SAMEDI 16 OCT - DRAGUIGNAN
Maison des Sports et de la Jeunesse - 19h

4 CEINTURES DONT UNE EUROPÉENNE

extreme fight for heroes

Le général François-Yves Le Roux et le général Ivan Martin des écoles militaires de Draguignan vous prient de bien vouloir assister à la 8^e édition du gala de sports de combat au profit des blessés de l'armée de Terre qui aura lieu le samedi 16 octobre 2021 à 19h00 à la maison de la jeunesse et des sports de Draguignan

Venez nombreux – à diffuser largement

Tarifs

Ring : **25 euros**

Tribunes : **10 – 15 et 20 euros**

Contact :

emd-cab.courrier.fct@intradef.gouv.fr

**MERCI POUR VOTRE RETOUR
AVANT LE 4 OCTOBRE**

SERVICE CIVIQUE À L'ÉCOLE

Envie d'être utile ? Avec ou sans diplôme engagez-vous avec le Service Civique. Développez votre savoir faire autrement avec les Missions de Service Civique. Être utile. Devenir volontaire. S'engager. Trouver une mission.

Un poste de service civique vient d'être attribué à l'école à compter du 1er novembre 2021 (prise du poste au 8 novembre 2021) pour une durée de 7 mois pour 30 heures par semaine. Pour plus d'information, contacter la directrice de l'école de Saint-Antonin du Var ou bien consulter le site www.service-civique.gouv.fr/jeunes-volontaires/

Nouveau

VERDIÈRE Frédéric
RÉNOVATION BÂTIMENT

Rénovation Bâtiment

- Aménagement intérieur/extérieur
- Plâtrerie/peinture/menuiseries
- Carrelage/faïence/parquet
- Ossature bois/bardage/terrasses

06 78 98 27 28

205 hameau des Simons
83510 Saint Antonin du Var

06 78 98 27 28
verdiere.renovation83510@gmail.com